

NOTICE INFORMATIVE SUBVENTION D'ETUDES D'ADVENIAT

A. Conditions d'allocation d'une subvention d'études et réglementations fondamentales concernant les dépôts de demandes et les traitements de dossiers.

1. Adveniat ne constitue pas un bureau d'octroi de bourses; c'est un organisme chargé de l'allocation de subventions (bourses partielles) destinées à couvrir les frais d'études et qui remplit également des fonctions pastorales au sein de l'Église locale.
2. Le requérant est toujours l'évêque local concerné, ou le/la supérieur/e de la province. La subvention n'est pas versée de personne à personne mais d'institution à institution.
3. Adveniat exige en règle générale une expérience pratique de plusieurs années exercée dans le domaine des activités pastorales entre la fin des études de base (prêtrise) et la poursuite des études.
4. Adveniat n'est en mesure d'assister qu'un nombre limité de boursiers à la fois par diocèse/congrégation.
5. Processus de constitution et de dépôt du dossier de demande de subvention:
Le premier dossier de demande doit être déposé dans un délai suffisant (env. 3 mois) avant le début des études.

La demande de bourse doit être renouvelée chaque année par l'évêque local/de la province.

Le dossier doit comporter les justificatifs d'études et le décompte des frais de l'année d'études précédente, ainsi que les coûts prévisionnels et le plan de financement de l'année d'études à venir (se reporter aux rubriques B 4 et 5. de la présente notice informative).

Il n'est pas nécessaire de répondre à nouveau aux questions figurant dans les rubriques B 2 et 3 de la notice. En cas d'allocation de subvention sur plusieurs années, les conditions sont les mêmes pour le rappel des différents versements d'annuités.

6. Contributions personnelles indispensables:
Prise en charge des frais de déplacement (avion) et contribution importante aux autres frais.

B. Informations nécessaires au traitement du dossier de demande de subvention: (Il est indispensable d'apporter des réponses complètes aux questions posées.)

1. Requérant:
Nom et adresse postale de l'institution responsable de la délégation du candidat et du financement des études (diocèse/congrégation).
2. Informations personnelles concernant le candidat:
 - 2.1 Prénom, nom de famille, nationalité, lieu et date de naissance, photo, adresse postale du lieu de résidence.
 - 2.2 Prêtres/membres d'une congrégation religieuse:
date de l'ordination ou de la prononciation des vœux; éventuellement nom de religion.
 - 2.3 Laïques:
Situation de famille, marié, le cas échéant nombre d'enfants.

- 2.4 Formation suivie jusqu'à présent (veuillez joindre la copie du dernier diplôme obtenu).
- 2.5 Connaissances linguistiques actives; langues connues.
- 2.6 Activités pastorales pratiquées entre la fin des études de base et la poursuite des études.
3. Nature des études envisagées
 - 3.1 Début et durée des études envisagées ; matière d'étude envisagée; diplôme universitaire visé.
 - 3.2 Raisons détaillées motivant l'objectif d'études/de formation spéciale poursuivi par rapport à l'activité envisagée ultérieurement au sein de l'Église locale (motivations de l'institution responsable et du candidat).
 - 3.3 Lieu d'études (nom et adresse postale); justificatif d'inscription dès que disponible.
 - 3.4 Avez-vous la possibilité d'obtenir la qualification universitaire envisagée dans votre pays ou dans un autre état d'Amérique latine?
 - 3.5 Adresse postale de votre domicile dans la ville où vous effectuez vos études.
4. Frais d'études pour une année
 - 4.1 Frais de déplacement/d'avion (leur prise en charge doit être garantie par le requérant)
 - 4.2 Frais d'études:
inscription, frais d'études, livres, frais divers.
 - 4.3 Coûts de maintien de vie:
frais d'hébergement et d'entretien
 - 4.4 Autres frais:
assurances sociales, assurance maladie, frais personnels.
5. Plan de financement des frais d'études pour une année.
 - 5.1 Totalité effective des frais (frais de voyage/avion exclus).
 - 5.2 Contribution de l'institution déléguée.
 - 5.3 Contribution du candidat et sources de revenus possibles au cours des études.
 - 5.4 Allocations allouées par d'autres institutions (autres bourses partielles, réductions, avantages, etc.).
 - 5.5 Somme sollicitée par Adveniat.

Important:

Les copies envoyées par télécopie ou message électronique n'ayant pas valeur légale de document, nous vous demandons de nous faire toujours parvenir les originaux avec signature originale par courrier postal. Les copies envoyées par téléfax ou mail et les communications téléphoniques n'ont qu'une valeur informative.